

**PLUS  
BELLE  
LA NUIT**

Je suis un commerçant  
engagé

**CHARTRE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE  
DES COMMERCES  
ET DES ENTREPRISES**

Nancy,

# PRÉAMBULE

Devant la pollution lumineuse et les nuisances lumineuses croissantes, et face à la crise énergétique actuelle, il convient de prévoir des recommandations et des mesures de prévention, de suppression et de limitation de la consommation d'énergie.

Dans la continuité de la charte mise en place avec l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, la Ville de Nancy, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est, la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises, et l'association « Les Vitrines de Nancy », propose une charte de bonne conduite relative à la sobriété.

Cette charte est à destination des commerces et des entreprises et rassemble 5 gestes à mettre en œuvre pour réduire significativement les consommations d'énergie.

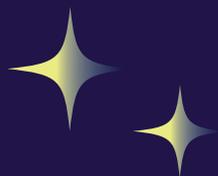




# CHARTRE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DES COMMERCES ET DES ENTREPRISES



- 1** J'éteins mes façades, vitrines et enseignes lumineuses à partir de 20h ou dès la fermeture du magasin si je suis ouvert après 20h
- 2** J'éteins mes panneaux numériques publicitaires et appareils électroniques
- 3** Je suis vigilant à la température ambiante dans mes locaux et mes points de vente lorsque je les occupe : 19° pour le chauffage et mise en fonctionnement de la climatisation à partir de 25°
- 4** Je ferme la porte de mes locaux et de mes magasins lorsque la climatisation ou le chauffage sont en fonctionnement
- 5** Je m'engage dans la mise en œuvre des mesures à moyen et long terme pour une gestion durablement plus sobre de l'énergie



# Les 5 gestes simples, faciles et rapides de la charte de sobriété

**J'éteins mes façades, vitrines et enseignes lumineuses à partir de 20h ou dès la fermeture du magasin si je suis ouvert après 20h.**

L'éclairage d'un commerce est un outil marketing qui augmente l'attractivité d'un magasin, mais c'est aussi un gouffre énergétique : il peut représenter jusqu'à 60% de la facture d'électricité d'un commerce dans certains domaines d'activité selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

**J'éteins mes panneaux numériques publicitaires et appareils électroniques.**

Un des premiers éco-gestes est d'éteindre les dispositifs lumineux de ses enseignes, et de ne pas laisser les appareils électroniques en veille, dès la fermeture du magasin. Par exemple, les écrans publicitaires numériques consomment de l'énergie et émettent du CO<sub>2</sub> : un écran LCD de 2 m<sup>2</sup> consomme 2 049 kWh par an, soit quasiment la consommation annuelle moyenne d'un ménage français hors chauffage selon l'ADEME.

En mode veille, les appareils électroniques continuent à consommer de l'énergie, parfois même en l'absence d'indicateur lumineux. Éteindre les veilles peut permettre d'économiser jusqu'à 10% de sa facture d'électricité (hors chauffage) mais aussi de préserver le matériel.

**Je suis vigilant à la température ambiante dans mes locaux et mes points de vente lorsque je les occupe : 19° pour le chauffage et mise en fonctionnement de la climatisation à partir de 25°.**

Une différence d'un degré sur le thermostat est indolore, mais en termes de consommation électrique l'effet est notable : une économie d'énergie de 7% à la clef selon l'ADEME. Lorsqu'on sait que la part du poste chauffage représente en moyenne 12% de la facture énergétique d'un commerce, une gestion raisonnée de la température ambiante peut faire une différence.

Je m'engage à respecter les consignes suivantes : 19°C pour une atmosphère thermique confortable dans des pièces occupées, qui peut atteindre 16 °C hors des périodes d'occupation, et 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours. Pour la climatisation, le constat est le même : en moyenne 13% de la facture énergétique. L'été, l'écart maximum recommandé entre l'intérieur et l'extérieur est de 5 à 7°C. En passant la consigne de 22° à 25° on divise quasiment par deux la consommation électrique de la climatisation.

## Je ferme la porte de mes locaux et de mes magasins lorsque la climatisation ou le chauffage sont en fonctionnement.

Pour éviter le gaspillage d'énergie, il est essentiel de limiter les sources de déperditions. Pour cela, il est nécessaire d'étudier l'amélioration des caractéristiques thermiques de son local (isolation, vitrage). La fermeture des portes et fenêtres quand la climatisation ou le chauffage fonctionnent devient un geste simple mais primordial.

## Je m'engage pour une gestion durablement plus sobre de l'énergie.

Étudier les différentes mesures qui peuvent être mises en place à moyen et long-terme dans mon commerce ou mon entreprise permettront de réduire ses dépenses en énergie. De nombreuses autres pistes peuvent être actionnées et des dispositifs existent pour aider les professionnels à agir sur leur consommation énergétique et financer des investissements. La CCI, ALEC, LA CMA se tiennent à disposition pour tous renseignements et accompagnement poussé.

### Agence Locale de l'Énergie et du Climat Nancy Grands Territoires

Thibaud DIEHL  
Tél. : 03 83 37 25 87  
[www.alec-nancy.fr](http://www.alec-nancy.fr)

### CCIT54

Valérie MAYER  
[v.mayer@nancy.cci.fr](mailto:v.mayer@nancy.cci.fr)  
Tél. : 06 32 13 68 11

### CMA

Pascale LE PAPE  
[plepape@cma-grandest.fr](mailto:plepape@cma-grandest.fr)  
Tél. : 03 83 95 60 60

**PLUS  
BELLE  
LA NUIT**

Je suis un commerçant  
engagé



Nancy,